

Des pratiques linguistiques en perpétuelle évolution

Le cas de l'arabe et du berbère en France

Alexandra FILHON

Introduction

Alors qu'en France la seule langue nationale est le français utilisé aussi bien à l'école que dans les institutions officielles, d'autres langues coexistent et se transmettent plus ou moins d'une génération à l'autre selon divers critères et processus sociaux. L'enquête Étude de l'histoire familiale, effectuée en 1999 par l'Insee et l'Ined comportait pour la première fois un volet consacré à la « transmission familiale des langues et parlers ». L'échantillon exceptionnel de l'enquête (380000 individus) a permis dans un premier temps d'établir un état des lieux des pratiques linguistiques des habitants de la France, et de saisir notamment le devenir des langues issues de l'immigration. Les langues arabes (tunisien, marocain, algérien) et berbères (chleuh, kabyle..) figurent parmi les langues d'immigration les plus parlées sur l'hexagone. En ciblant notre propos sur les familles dont l'un des parents au moins est né au Maroc, en Algérie ou en Tunisie⁽¹⁾, et a reçu au moins dans son enfance la langue arabe ou berbère, on analysera l'importance de la transmission de ces langues des parents aux enfants, et l'on s'interrogera sur l'évolution des comportements linguistiques en regard avec la trajectoire migratoire et l'insertion professionnelle de ces adultes en France.

Les premiers résultats généraux de l'enquête rendent compte à la fois de la progression du français et du recul des autres variétés linguistiques dans la transmission familiale au cours du xx^e siècle (Héran, Filhon, Deprez, *La dynamique des langues en France au fil du xx^e siècle*, chap. 25). Alors que

⁽¹⁾ Les questions posées sur la transmission des langues aux enfants ne concernaient que le parent homme ou femme répondant au questionnaire. Nous n'avons donc pas ici d'informations sur les pratiques linguistiques du conjoint et par là-même second parent de l'enfant. À partir de l'origine géographique de ce conjoint, on peut tout de même constater de forts écarts de transmission linguistique par les répondants. Nous n'aborderons pas cette question ici mais pour comparaison voir l'article de Alexandra Filhon et Gabrielle Varro, *Les couples mixtes, une catégorie hétérogène* (chap. 24).

près d'un quart des adultes ont répondu avoir reçu lorsqu'ils étaient enfant une langue autre que le français (qu'elle lui soit associée ou non), seuls un tiers d'entre eux retransmettent ensuite cet héritage linguistique à leurs enfants. Qu'en est-il pour les langues arabes et berbères ? Ces langues parviennent-elles davantage à se maintenir des parents aux enfants ou sont-elles, elles aussi, largement supplantées par le français ? D'autre part, le contexte socio-économique de vie de ces familles n'est pas figé. Dans quelles mesures, la sphère publique interfère-t-elle sur la sphère privée ? C'est-à-dire en quoi l'activité professionnelle des parents peut-elle avoir des répercussions sur l'environnement familial, et notamment sur la transmission des langues parentales ?

Afin d'étudier plus en détails les relations intra-familiales une étude qualitative par entretiens biographiques a été conduite parallèlement à l'exploitation de l'enquête « Étude de l'histoire familiale ». Ces récits de vie ont été menés auprès de parents et/ou d'adolescents âgés de 12 à 18 ans. L'objectif vise à mettre à jour les déterminants sociodémographiques de la transmission familiale des langues arabes et berbères en profitant du large échantillon de l'enquête quantitative, tout en réinscrivant notre questionnaire dans l'espace symbolique et subjectif des trajectoires familiales. Cette démarche permettra de mieux comprendre les logiques qui peuvent conduire les individus à faire certains choix, compte tenu des contraintes auxquelles ils doivent faire face, orientant de ce fait les stratégies qu'ils élaborent.

I. – Transmission familiale des langues parentales

1) Les situations linguistiques au Maghreb

Pour comprendre les processus complexes de transmission intergénérationnelle des langues arabes et berbères, il faut avant tout analyser les compétences linguistiques des parents acquises en premier lieu dans le pays de naissance. Faisons à ce propos un bref détour sur la situation linguistique au Maghreb. L'unité culturelle du Maghreb est fondée sur plusieurs éléments (Moatassime, 1992). Tout d'abord, ces pays ont en commun un passé historique composé d'une population berbère qui fut la première à s'installer en ces lieux. Par ailleurs, ils ont l'arabe comme langue nationale et officielle, langue sacrée sous sa forme classique et langue de communication orale quotidienne sous sa forme dialectale. Enfin, la langue française garde une place importante, notamment lors d'échanges scientifiques et techniques.

Au-delà de cette unité apparente, l'Algérie la Tunisie et le Maroc offrent un horizon linguistique assez diversifié. Les langues berbères (Chaker, 1998), fragmentées en de nombreuses variétés, sont parlées par environ 35 à 40 % des Marocains, 20 à 25 % des Algériens – qui ont d'ailleurs obtenu leur officialisation par le président Bouteflika en mars 2002 – et très peu de Tunisiens. Au niveau des systèmes éducatifs, des différences subsistent également. La volonté

politique d'arabiser l'enseignement et de restreindre l'apprentissage du français à partir des années 1960 va s'appliquer inégalement selon les régions et les pays. C'est pourquoi, les migrants venus du Maghreb arrivent en France avec des connaissances linguistiques diverses selon leur pays de naissance, leur origine rurale ou citadine mais aussi selon leur appartenance générationnelle. Parmi les familles rencontrées, la plupart des parents ont grandi durant la période coloniale et viennent souvent de villages sans structure d'enseignement à proximité, si ce n'est des écoles coraniques réservées principalement à l'éducation des jeunes garçons. Ceux qui n'ont pu être scolarisés parlent l'arabe dialectal ou le berbère, les deux variétés linguistiques apprises dès la naissance en famille. Majoritairement, il s'agit de femmes qui arriveront en France avec très peu de connaissances du français. Pour les autres, suivant leur durée de scolarisation, ils apprendront à des niveaux différents à parler l'arabe classique et le français (sauf dans certaines écoles privées qui n'enseignent que l'une ou l'autre de ces langues). Ces diglossies⁽²⁾ ou triglossies auront par la suite une incidence sur les interactions développées dans la société française en dehors comme à l'intérieur de la famille : qu'il s'agisse des réseaux de sociabilité, des relations professionnelles ou encore des communications établies avec le conjoint, les enfants.

D'après les résultats de l'enquête MGIS (Simon, 1996), 51 % des «immigrés» natifs du Maroc arrivés en France après l'âge de 15 ans déclarent au moment de l'enquête bien parler français contre 58 % des «immigrés» natifs d'Algérie⁽³⁾. Parmi eux, ceux qui sont arrivés sans maîtrise de la langue française mais considèrent actuellement «bien» la maîtriser représentent respectivement 21 % et 32 %. Toutefois, quel que soit leur niveau de maîtrise en français, la très grande majorité de ces migrants indique être en mesure de s'exprimer seuls au cours de leurs démarches administratives. C'est le cas effectivement de 73 % des femmes et 93 % des hommes venus du Maroc et de 82 % des femmes et 94 % des hommes venus d'Algérie (*ibid.*, p.197). Qu'ils viennent du Maroc ou d'Algérie, ils sont aussi pour moitié d'entre eux lettrés (sachant lire et écrire) en français au moment de l'enquête et plus d'un tiers des Marocains et un cinquième des Algériens se déclarent capables de lire et d'écrire dans leur langue natale (autre que le français).

2) *Rapports aux langues d'une génération à l'autre*

a) *Transmission de l'arabe et du berbère*

Parmi les adultes nés au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, déclarant avoir reçu l'arabe ou le berbère dans leur enfance et devenus parents, plus de 71 %

(2) Diglossie : « situation relativement stable dans laquelle deux variétés d'une même langue ou deux langues distinctes sont utilisées de façon complémentaire, l'une ayant un statut socioculturel relativement supérieur à l'autre dans la société » (Hamers et Blanc, 1983).

(3) L'évaluation du degré de maîtrise du français est une auto-évaluation. Les répondants ont indiqué s'ils considéraient parler, écrire ou lire le français « bien », « très bien », « peu » ou « pas du tout ». A ces évaluations subjectives s'adjoignait un avis de l'enquêteur en fin de questionnaire à partir de trois modalités d'appréciation : l'enquêté maîtrise le français « correctement », « difficilement » ou « pas du tout ».

ont retransmis l'arabe⁽⁴⁾ à leurs enfants contre environ 54 % pour le berbère. Dans les deux cas, la transmission se fait davantage de façon habituelle – c'est-à-dire régulièrement voire quotidiennement – qu'occasionnellement⁽⁵⁾. Et, cet apprentissage des langues parentales aux enfants est pour l'arabe comme pour le berbère plus souvent cité par les mères que par les pères. Au vu de ces premiers résultats, il apparaît que ces deux langues sont assez fortement retransmises d'une génération à l'autre, avec surtout, à première vue, un fort maintien de la langue arabe puisque près des trois quarts des parents arabophones lèguent cet héritage à leurs enfants contre plus d'un parent berbérophone sur deux. Toutefois, les discours recueillis auprès des parents et des enfants nous permettent de saisir chez ces derniers des pratiques linguistiques assez diverses. La notion de « transmission » renvoie effectivement à des usages variés de la langue parentale et se pose alors la question de ce que transmettre une langue signifie.

TABLEAU 1. – PROPORTIONS DE RETRANSMISSION DE LA LANGUE PARENTALE AUX ENFANTS

Parmi les parents socialisés en arabe ou en berbère...	Transmission de l'arabe (en %)			Transmission du berbère (en %)		
	Ensemble N = 4202	Femmes N = 2396	Hommes N = 1806	Ensemble N = 851	Femmes N = 447	Hommes N = 404
Retransmission de la langue aux enfants	71,2	74,3	68,3	54,4	60,6	49,5
Dont retransmission habituelle	44,8	46,5	43,3	34,8	37,5	32,7
Dont retransmission occasionnelle	26,4	27,8	25,0	19,6	23,1	16,8
<i>Champ</i> : Parents nés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, ayant reçu au moins l'arabe ou le berbère dans leur enfance et vivant actuellement en France métropolitaine.						
<i>Note</i> : Les effectifs sont non pondérés mais les pourcentages sont calculés à partir des effectifs pondérés.						
<i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.						

Par exemple, Djamila une mère algérienne de 5 enfants arrivée en France adolescente avec ses parents raconte :

« Mes enfants la plupart du temps à la maison ils mélangent, ils mélangent les deux langues. Je peux leur parler en arabe et me retrouver à parler français ou le contraire. Mais eux ne le parlent pas, pas du tout. Ils comprennent, ils comprennent à peu près tout, après y a des mots assez difficiles qu'ils comprennent pas alors ils posent la question, je leur explique mais ils parlent pas. »

⁽⁴⁾ La langue arabe a souvent été mentionnée sans autre précision, il peut donc s'agir du dialectal marocain, algérien ou tunisien mais aussi de l'arabe moderne ou littéraire. Toutefois, en tant que langue orale familiale, la nomination « arabe » renvoie majoritairement au premier cas de figure car l'arabe classique reste en premier lieu une langue apprise scolairement et non par l'intermédiaire des parents.

⁽⁵⁾ Dans le volet linguistique de l'enquête Famille, deux lignes de réponse permettaient aux répondants d'indiquer les variétés linguistiques transmises soit « d'habitude » pour la première ligne, soit « aussi » pour la seconde ligne, que l'on appelle par convention transmission « occasionnelle ». Sur chacune de ces lignes plusieurs langues pouvaient être citées ce qui signifie que la hiérarchisation des langues par les répondants n'était pas automatique. Ils ont pu pour certains choisir d'indiquer plusieurs langues sur la première ligne et aucune sur la seconde ligne.

Au cours de l'entretien, Djamilia met en avant dans un premier temps la capacité de ses enfants à parler aussi bien le français que l'arabe puis très vite, dans un second temps, elle en vient à nuancer ses propos. Arrivée relativement jeune en France, elle s'est familiarisée depuis longtemps avec le français qu'elle leur parle plus régulièrement que l'arabe. Ils répondent donc quasi-exclusivement dans cette langue et ne la comprennent que partiellement. Leur familiarisation avec la langue parentale a lieu surtout lors de visites d'amis ou de voisins, car la plus grande partie de la famille, et notamment les grands-parents, vit ou a vécu en France et maîtrise du même coup la langue française.

Lors d'un autre entretien Latifa, marocaine, mère de quatre enfants arrivée en France quelques années après son mariage, débute son discours en déplorant que ses enfants ne maîtrisent pas suffisamment l'arabe :

« Moi j'aimerais bien qu'ils apprennent, j'aimerais bien apprendre toutes les langues comme un oiseau (rires) parce que c'est très important de parler plusieurs langues et très important de parler la langue maternelle donc j'aurai bien aimé qu'ils parlent couramment l'arabe mes enfants, j'aurai bien aimé. Mais je leur force pas, on parle quand il y a des occasions de parler l'arabe, on parle l'arabe mais s'il y a des occasions de parler français on parle le français, voilà. »

À première vue, à travers ces deux extraits d'entretien, on pourrait croire que les compétences des enfants dans la langue parentale sont assez proches. Ce n'est pas le cas. En fait, au fil de la discussion avec Latifa, on apprendra que ses enfants maîtrisent suffisamment l'arabe pour pouvoir communiquer avec leurs grands-parents non francophones lors de leurs retours au Maroc l'été, et des interactions en arabe entre Latifa et l'un de ses fils permettent de rendre compte de sa capacité à activer la langue parentale.

Pour ces deux familles, parler la langue parentale ne renvoie pas à des compétences équivalentes. Dans le premier cas, il s'agit de « compréhension », c'est-à-dire que les enfants sont des bilingues dits « passifs » alors que dans le second cas, le capital linguistique familial a été activé. Ainsi, si une grande partie des enfants se révèlent être bilingues, les écarts de compétence linguistique se situent dans l'utilisation qui est faite de cette langue, et nous verrons par la suite, que cela dépend entre autres des milieux socio-économiques auxquels ils appartiennent. Raja Bouziri (1999) a identifié lors d'une étude à la Goutte d'Or sur la variation des pratiques langagières des jeunes issus de l'immigration trois types de pratiques bilingues :

1) Des pratiques dites « affectives » lorsque l'enfant parle l'idiolecte parental⁽⁶⁾ en famille.

2) Des pratiques dites « adaptatives » lorsqu'il y a alternance des langues selon le contexte d'énonciation.

3) Des pratiques dites « unilatérales » lorsque le jeune comprend l'idiolecte parental mais répond uniquement en français.

Les pratiques « affectives » et « adaptatives » sont fortement liées à des retours réguliers au pays d'origine, et ont donc un coût économique. Par

⁽⁶⁾ Raja Bouziri nomme « idiolecte parental » les pratiques linguistiques des parents en France, qui ne sont déjà plus les mêmes qu'avant la migration.

ailleurs, au-delà des relations parents/enfants, au sein de la fratrie la communication se fait quasi exclusivement en français. Nul n'est besoin de préciser que les enfants nés en métropole maîtrisent parfaitement cette langue qui est pour eux, même s'ils ne le revendiquent pas, leur langue première. Et de fait, par le biais de l'école, le français va entrer très rapidement au sein du foyer si ce n'était pas déjà le cas auparavant. La place de l'enfant dans la fratrie joue également un rôle important dans l'apprentissage de la langue familiale et du français. L'aîné par exemple est souvent celui qui utilise le plus longtemps la langue parentale, sert d'intermédiaire entre ses parents et certaines administrations et s'occupe du suivi scolaire des cadets (Lahire, 1995).

b) Association des langues parentales au français

Les pratiques linguistiques familiales sont très majoritairement des pratiques de bilinguisme voire plus largement de plurilinguisme. Les tableaux 2 et 3 confirment que si les langues arabes et berbères sont assez fortement retransmises d'une génération à l'autre, elles sont très fortement associées au français. Ce résultat atteste à la fois de la « pénétration du français » dans les familles et du « maintien de la langue maternelle des parents » dans la sphère privée (Deprez, 1994). À partir d'une enquête menée en région parisienne dans des établissements scolaires auprès de jeunes âgés de 10 à 16 ans, Christine Heredia-Deprez (1989) montrait que le modèle de communication le plus fréquent est le « parler bilingue » qui se décline selon deux modalités à savoir en alternant les langues ou en les mêlant (cas le plus courant).

Par ailleurs, parmi les parents berbérophones, plus de 9 % retransmettent le berbère de pair avec l'arabe, alors qu'à l'inverse, moins de 2 % des parents arabophones retransmettent cette langue en association avec le berbère. Les statuts divergents de l'arabe et du berbère expliquent cette prévalence de l'un sur l'autre. Nombre des parents socialisés en berbère dans leur enfance ont également appris la langue arabe à l'extérieur (ce qui arrive nettement moins souvent dans le cas contraire) et valorisent sa transmission, en tant que langue du Coran et langue internationale. Ainsi, de ces parents ayant reçu le berbère et l'arabe dans leur enfance, 66 % retransmettront au moins l'arabe à leurs enfants, contre 45 % au moins le berbère. Qualifié de « patois » par certains locuteurs, le berbère bien que largement présent au Maroc et en Algérie, semble plus difficilement retransmis en situation migratoire. L'extrait d'entretien qui suit est pour cela assez révélateur de la place accordée à cette langue, puisque ce n'est qu'après environ trois quarts d'heure de conversation que l'on apprend que Latifa est en fait berbère :

« Ah moi je suis berbère d'origine, de Ouarzazat le sud près de Marrakech, je parle couramment, mon mari c'est pareil il est du même coin, on est berbère tous les deux. Moi j'ai grandi à Al Jadida près de Casa, c'est pour ça que je parlais l'arabe, donc ça permet de connaître le berbère et l'arabe c'est bien. Quand on était jeune, nos parents ils nous parlaient beaucoup berbère mais après ils nous parlaient arabe aussi, ils parlaient les deux. En principe, les gens dans les villes ils parlent les deux langues par contre les paysans, les montagnards ils parlent que berbère. [...] moi j'aime bien l'arabe, franchement, je le préfère que le berbère, je sais pas, je le sens plus élégant, c'est une langue élégante et la langue du Coran et la langue de beaucoup de choses. L'arabe je trouve elle est plus précieuse que le berbère. »

Bien que Latifa et son mari soient tous deux d'origine berbère, ils n'ont transmis à leurs enfants que l'arabe. Toutefois, ce constat doit être nuancé pour les Berbères d'Algérie dont notamment les Kabyles qui revendiquent fortement leur identité berbère et cherchent à transmettre une partie de cette culture en parlant cette langue à leurs enfants. Les enfants de parent marocain berbérophone (rifain, chleuh..) reçoivent cette langue à 51 % contre plus de 59 % pour les enfants de parent algérien berbérophone (majoritairement kabyle). Les pratiques linguistiques familiales entre les Berbères d'Algérie et les Berbères du Maroc sont clairement distinctes. En plus de la langue berbère, les berbérophones d'Algérie transmettent fortement la langue française et plus de 30 % d'entre eux ne transmettent que cette langue contre moins de 12 % chez les parents berbérophones du Maroc. Par contre, ces derniers transmettent à plus de 54 % au moins l'arabe à leurs enfants contre seulement 15 % de leurs semblables d'Algérie.

Les propos de Noria, jeune étudiante de 18 ans née en France de parents algériens de Kabylie, vont dans ce sens :

« Ma mère elle a été dans une école exclusivement arabe c'est pour ça qu'elle a appris le kabyle et l'arabe, mais sa langue maternelle c'est le kabyle et faut savoir qu'un kabyle faut pas lui dire 'oui t'es arabe, ça c'est hors de question c'est non je suis pas arabe, pourquoi, t'es arabe ? non non j'suis kabyle...' Enfin, moi quand les personnes elles vont m'aborder et me demander 't'es de quelle origine ?' le premier réflexe que j'ai c'est de dire 'oui je suis kabyle' et la personne si j'ai un algérien en face de moi il va le prendre mal il va dire 'comment ça t'es kabyle pourquoi tu dis pas que t'es arabe ?' et je vais dire 'non je suis pas arabe je suis kabyle si tu veux je te dis que je suis algérienne c'est vrai mais je suis pas arabe'. Y a une petite nuance qu'il faut cerner, c'est comme si un breton il va vous dire 'je suis parisien' c'est pas possible... Les kabyles c'est un peuple très nationaliste qui revendique leur identité, ma mère l'arabe elle veut pas le parler il en est hors de question, quand je lui parle parfois en arabe elle me dit 'atends on est kabyle tu me parles en kabyle' ».

Selon leur pays d'origine, les parents berbérophones transmettront dans des proportions significativement différentes les langues arabe, française et berbère. Ces résultats sont dus d'une part à la longue période de colonisation de l'Algérie, colonisation d'autant plus forte dans certaines provinces comme la Kabylie ; d'autre part à des politiques d'arabisation dans chacun de ces pays instaurées plus ou moins violemment et aux répercussions assez variables ; et enfin à une installation plus ancienne en France des Algériens comparés aux Marocains. La population tunisienne, quant à elle, est très majoritairement socialisée en arabe dans la mesure où le berbère ne subsiste que dans quelques îlots comme Djerba.

En ce qui concerne les parents arabophones, d'un pays à l'autre des écarts sont là aussi visibles. Tout comme les berbérophones, les parents natifs du Maroc qui ont reçu dans leur enfance au moins l'arabe déclarent moins souvent que leurs semblables algériens et tunisiens transmettre exclusivement le français. Ils sont 77 % à transmettre au moins le français contre 86 % pour les parents arabophones de Tunisie. Assez logiquement la transmission de la langue française dépend fortement des langues reçues par ces parents. Quel que soit leur pays de naissance, lorsqu'ils ont eux-mêmes entendu parler français dans leur famille, les parents la retransmettent dans de très fortes

TABLEAU 2. — TRANSMISSION DE L'ARABE SELON LES LANGUES REÇUES, LE SEXE ET LE PAYS DE NAISSANCE

	Transmission d'une seule langue			Transmission de plusieurs langues					Ensemble
	Uniquement le français	Uniquement l'arabe	Uniquement le berbère	L'arabe et le français	L'arabe et le berbère	Le berbère et le français	Les 3 langues		
							Autres		
Ensemble									
Selon les langues reçues...									
Parent transmetteur a reçu au moins l'arabe (N=4202)	22,6	15,5	0,4	56,6	1,1	1,6	0,6	1,6	100,0
En tant que père (N=1806)	25,4	16,5	0,4	53,0	1,1	1,5	0,7	1,5	100,0
En tant que mère (N=2396)	19,7	14,4	0,5	60,5	1,1	1,7	0,5	1,6	100,0
Parent transmetteur n'a reçu que l'arabe (N=2366)	13,0	24,2	0,1	62,2	0,0	0,1	0,0	0,4	100,0
En tant que père (N=1064)	15,1	24,2	0,1	59,8	0,0	0,3	0,0	0,5	100,0
En tant que mère (N=1302)	10,4	24,1	0,0	65,1	0,0	0,0	0,0	0,4	100,0
Parent transmetteur a reçu l'arabe et le berbère (N=244)	10,9	7,2	4,6	34,5	17,0	16,4	7,4	2,1	100,0
En tant que père (N=119)	12,1	7,5	2,8	36,5	14,8	15,9	6,6	3,7	100,0
En tant que mère (N=125)	9,4	6,8	7,0	31,8	19,8	16,9	8,3	0,0	100,0
Parent transmetteur a reçu l'arabe et le français (N=1384)	40,1	3,5	0,1	54,1	0,0	0,3	0,0	1,9	100,0
En tant que père (N=519)	47,5	5,1	0,0	46,4	0,0	0,0	0,0	1,0	100,0
En tant que mère (N=865)	33,9	2,1	0,2	60,5	0,0	0,5	0,0	2,7	100,0
Selon le pays de naissance									
Algérie: parent transmetteur a reçu au moins l'arabe (N=1987)	26,8	13,9	0,6	54,0	0,8	2,0	0,5	1,4	100,0
En tant que père (N=839)	29,0	16,4	0,4	49,8	0,7	1,5	0,9	1,3	100,0
En tant que mère (N=1148)	24,4	11,2	0,8	58,6	0,9	2,5	0,0	1,6	100,0
Maroc: parent transmetteur a reçu au moins l'arabe (N=1672)	16,4	18,8	0,4	58,2	1,8	1,7	0,9	1,6	100,0
En tant que père (N=740)	18,0	18,9	0,4	56,5	1,8	2,1	0,6	1,7	100,0
En tant que mère (N=932)	14,7	18,8	0,4	60,2	1,8	1,2	1,3	1,6	100,0
Tunisie: parent transmetteur a reçu au moins l'arabe (N=545)	26,2	11,4	0,0	60,5	0,0	0,0	0,0	2,0	100,0
En tant que père (N=227)	34,9	9,8	0,0	53,3	0,0	0,0	0,0	2,0	100,0
En tant que mère (N=316)	17,6	13,0	0,0	67,5	0,0	0,0	0,0	1,9	100,0

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 3. — TRANSMISSION DU BERBÈRE SELON LES LANGUES REÇUES, LE SEXE ET LE PAYS DE NAISSANCE

	Transmission d'une seule langue			Transmission de plusieurs langues				Ensemble	
	Uniquement le français	Uniquement le berbère	Uniquement l'arabe	Le berbère et le français	Le berbère et l'arabe	L'arabe et le français	Les 3 langues		Autres
	Ensemble								
Selon les langues reçues...									
Parent transmetteur a reçu au moins le berbère (N = 851)	24,3	11,9	2,7	34,6	5,5	15,9	4,0	1,0	100,0
En tant que père (N = 404)	28,6	12,2	3,2	29,4	4,6	16,3	4,5	1,2	100,0
En tant que mère (N = 447)	18,7	11,6	2,0	41,2	6,8	15,5	3,5	0,8	100,0
Parent transmetteur n'a reçu que le berbère (N = 313)	18,9	24,2	0,9	47,8	1,2	3,4	3,3	0,4	100,0
En tant que père (N = 144)	21,4	25,8	1,5	43,4	0,0	3,8	4,1	0,0	100,0
En tant que mère (N = 169)	15,8	22,2	0,0	53,2	2,7	2,9	2,3	0,9	100,0
Parent transmetteur a reçu le berbère et l'arabe (N = 244)	10,9	4,6	7,2	16,4	17,0	34,5	7,4	2,1	100,0
En tant que père (N = 119)	12,1	2,8	7,5	15,9	14,8	36,5	6,6	3,7	100,0
En tant que mère (N = 125)	9,4	7,0	6,8	16,9	19,8	31,8	8,3	0,0	100,0
Parent transmetteur a reçu le berbère et le français (N = 197)	49,8	3,3	0,6	44,0	0,0	1,4	0,4	0,6	100,0
En tant que père (N = 92)	60,3	4,5	1,0	32,4	0,0	1,1	0,7	0,0	100,0
En tant que mère (N = 105)	36,0	1,7	0,0	59,2	0,0	1,7	0,0	1,4	100,0
Selon le pays de naissance									
Algérie: parent transmetteur a reçu au moins le berbère (N = 547)	30,4	11,9	1,5	41,4	2,6	8,1	2,9	1,1	100,0
En tant que père (N = 258)	35,3	11,7	2,0	35,2	2,1	7,5	4,9	1,2	100,0
En tant que mère (N = 289)	24,1	12,2	0,8	49,6	3,3	9,0	0,0	1,0	100,0
Maroc: parent transmetteur a reçu au moins le berbère (N = 297)	11,8	11,9	4,7	21,4	11,7	31,2	6,4	0,8	100,0
En tant que père (N = 143)	14,9	12,9	5,6	18,1	9,7	34,0	3,7	1,2	100,0
En tant que mère (N = 154)	7,7	10,7	3,5	25,8	14,3	27,6	10,1	0,4	100,0

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

proportions à leurs enfants dont plus de 40 % de façon exclusive, et d'autant plus fortement pour les pères. Globalement, qu'elles soient berbérophones ou arabophones, les mères transmettent moins souvent que les pères le français de façon exclusive. Ces dernières parlent très majoritairement plusieurs langues à leurs enfants. Enfin, parmi les parents ayant reçu « l'arabe et le berbère » dans leur enfance, les femmes retransmettent au moins le berbère dans 52 % des cas contre 40 % des pères. C'est aussi la seule fois où elles déclarent plus fortement que les hommes transmettre de façon exclusive cette langue : respectivement 7 % contre 2,8 %.

II. – Transmission et milieux socio-économiques

Les comportements linguistiques des familles étudiées ne peuvent se comprendre sans les mettre en relation avec la socialisation passée des parents dans leur pays d'origine, mais aussi sans tenir compte de leur insertion dans les différentes sphères du pays d'installation, et principalement sur le marché du travail. Cette insertion professionnelle dépend en partie de cette socialisation primaire et des langues apprises durant l'enfance pour ces migrants, mais elle peut aussi se redéfinir au fil du temps et entraîner avec elle la modification d'autres comportements.

1) Position professionnelle du parent migrant et transmission linguistique

La transmission de l'arabe, du berbère et du français varie selon la situation professionnelle du parent (figure 1). Les parents exerçant des professions dites « supérieures » ou « intermédiaires » sont ceux qui déclarent le plus transmettre le français exclusivement ou en association avec leur langue natale puisqu'ils sont dans les deux cas plus de 90 % à privilégier cette langue. En comparaison, les parents des milieux les plus défavorisés et surtout les inactifs transmettent davantage l'arabe ou le berbère. Mais, quelle que soit la position professionnelle des parents, les pratiques de bilinguisme dominant face au monolinguisme arabe, berbère ou français puisqu'ils sont en moyenne 60 % à déclarer parler à leurs enfants leur langue natale et le français. Par contre, les deux langues coexistent rarement au même niveau de pratique. Si l'une est transmise de façon habituelle, c'est-à-dire parlée par les parents aux enfants régulièrement voire quotidiennement, l'autre reste davantage une transmission occasionnelle.

La comparaison entre hommes et femmes révèle quelques différences. Globalement ces dernières transmettent davantage leur langue natale, qu'il s'agisse de l'arabe ou du berbère. Elles sont en moyenne 20 % parmi les arabophones à transmettre exclusivement le français et 19 % parmi les berbérophones contre respectivement plus de 25 % et de 28 % pour les hommes. Si en moyenne les mères déclarent davantage ne pas transmettre la langue française que les hommes, cela est surtout lié à leur fort taux d'inactivité. Dès lors qu'elles oc-

cupent un emploi les femmes sont effectivement moins nombreuses que les hommes à déclarer cette non-pratique du français en famille. Enfin, entre l'arabe ou le berbère les modes de transmission selon la catégorie socioprofessionnelle sont relativement proches. On note juste un écart important parmi les hommes de la catégorie « employés » qui déclarent à près de 30 % ne pas transmettre la langue française à leurs enfants pour les berbérophones contre seulement 10,9 % pour les arabophones. Ceci s'explique par le fait que les hommes berbérophones « employés » occupent très majoritairement des postes d'agent d'entretien, emploi qui ne nécessite pas de maîtriser la langue française. Sinon, plus largement, les berbérophones déclarent légèrement moins souvent que les arabophones transmettre leur langue natale et le français. Les hommes optent davantage pour une pratique exclusive du français avec leurs enfants alors qu'à l'inverse les mères déclarent plus que leurs semblables arabophones transmettre une autre langue (le berbère principalement mais aussi l'arabe) sans le français.

Alors que les parents arabophones retransmettent quasi-exclusivement l'arabe, le français ou les deux langues, les parents berbérophones quant à eux valorisent parfois la transmission de l'arabe plutôt que du berbère. On avait constaté précédemment le lien étroit entre la retransmission et antérieurement les langues que les parents ont eux-mêmes reçues dans leur enfance. À cela, s'ajoute l'effet de la position professionnelle. Ce sont les parents figurant dans les catégories « employés » et « ouvriers » qui déclarent le plus souvent transmettre au moins l'arabe. Ils sont près de 20 % à transmettre cette langue contre moins de 7 % des « cadres et professions libérales ». On peut supposer qu'il s'agit là d'un rapport différent à la langue considérée comme « légitime », voire une stratégie de transmission : au haut de l'échelle sociale, les migrants transmettent le français, langue considérée comme la plus valorisante pour leurs enfants tandis que dans les couches populaires, les parents moins à-mêmes de transmettre la langue française se reportent sur la langue arabe perçue comme plus légitime compte tenu de son statut dans les pays d'origine mais aussi compte tenu de sa plus grande visibilité en France comparé au berbère.

Si, assez logiquement, c'est au sein des classes dominantes que le français est le plus transmis aux enfants, la répartition par CSP de ces populations rend compte de leur sous-représentation parmi ces classes et notamment dans la catégorie des professions intermédiaires.

En effet, la situation des migrants nord-africains sur le marché du travail révèle certaines différences significatives entre ces derniers et l'ensemble de la population active. Arrivées souvent sans bagages scolaires, ces populations se retrouvent majoritairement au bas de l'échelle sociale et occupent plus souvent des emplois précaires (Borrel, Boëldieu, 2001). Ils sont aussi plus sévèrement touchés par des périodes de chômage et mettent ensuite plus de temps à accéder à un nouvel emploi. Comparés à l'ensemble de la population active masculine, les hommes venus d'Afrique du Nord sont surreprésentés dans la catégorie « ouvriers ». Alors que 39 % des hommes dans leur ensemble occupent un emploi d'ouvrier, les Tunisiens s'y retrouvent à 54 %, les Algériens à 59 % et les Marocains à 62 %. On note ici l'écart assez important entre les Tunisiens et les Marocains : les premiers accèdent davantage à la catégorie

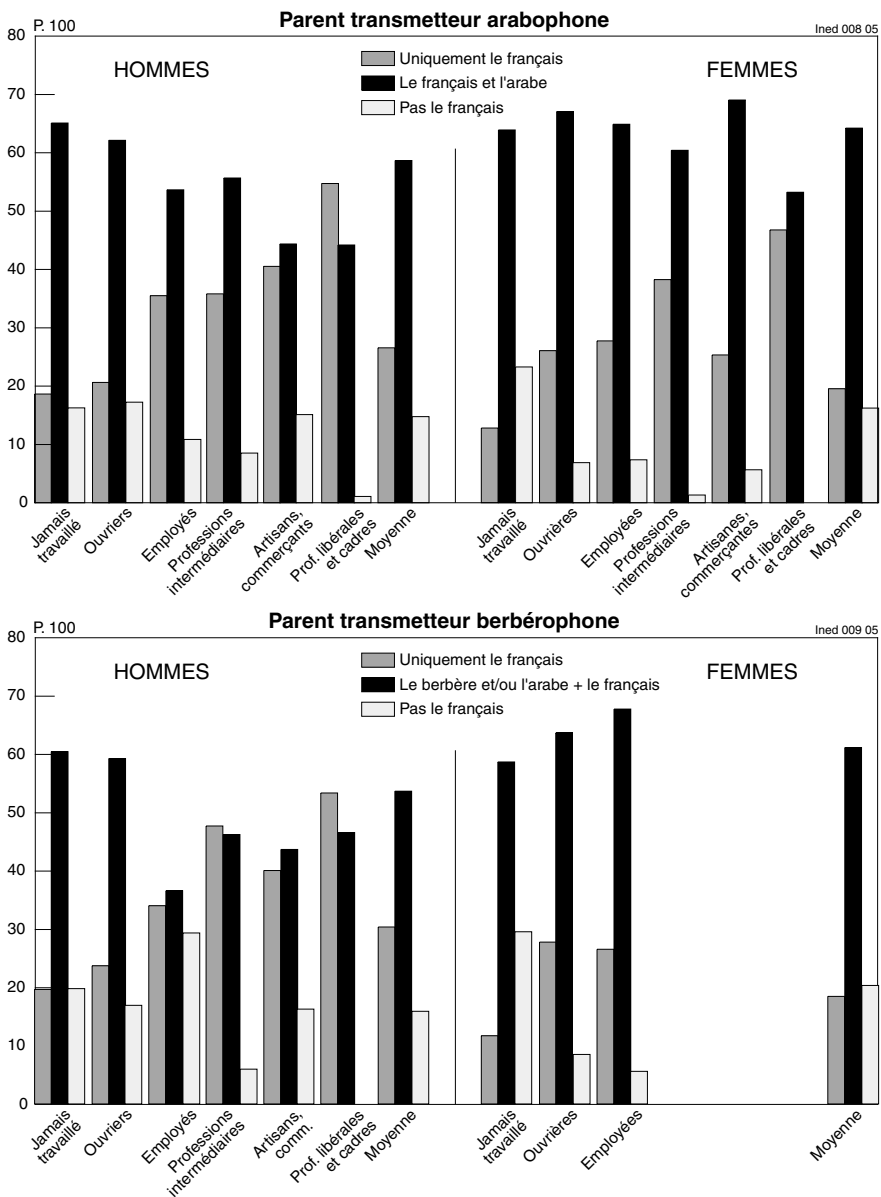


Figure 1. – Transmission de la langue parentale et du français selon la CSP du parent transmetteur

Champ : Pères et mères ayant reçu au moins l'arabe ou le berbère dans leur enfance qu'ils soient nés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Parmi les mères berbérophones, les catégories « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise », « Professions intermédiaires » et « Professions libérales et cadres » n'ont pas été représentées car les effectifs étaient trop faibles. Par ailleurs les retraités ont été réintégréés dans leur dernière CSP

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

des « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » ainsi qu'à celle des « cadres et professions intellectuelles ». À l'inverse, les hommes marocains se situent à plus de 32 % parmi les « ouvriers non qualifiés ». Du côté des femmes, la majorité d'entre elles se retrouvent parmi les employées, qu'elles soient migrantes ou non. Par contre, les Marocaines, Algériennes et Tunisiennes occupent plus souvent dans cette catégorie les emplois les moins valorisants, en tant que « personnels de services directs aux particuliers », à plus de 20 % contre seulement 12 % pour la population totale féminine.

Les populations migrantes nord-africaines qui font partie des classes dominantes sont donc encore peu visibles, et leur trajectoire migratoire ne s'inscrit pas dans une logique économique comme c'est le cas pour la plupart des autres migrants. Ils arrivent en France dans l'objectif d'achever leurs études universitaires, avec déjà une très bonne maîtrise du français. Ils sont peu amenés de par leur lieu de vie et leur milieu professionnel à fréquenter d'autres personnes de la même origine et de ce fait, le français prend rapidement le pas sur leur langue natale, à l'extérieur comme à l'intérieur de la sphère familiale. De plus, un facteur important dans la transmission ou non de cette langue parentale réside dans la projection de soi par rapport aux Autres, c'est-à-dire la construction de la délimitation entre le Nous et le Eux. La non-transmission de l'arabe ou du berbère est non seulement le résultat de leur mode de vie en France, mais aussi résulte d'une volonté de se démarquer des autres populations migrantes, de ces « arabes de banlieue », de ces jeunes « sauvages » dont on parle tant dans les médias. La transmission exclusive du français peut donc manifester de leur part le désir de rendre moins visible leur origine. Ils ont en fait fortement intériorisé les attentes de la société française, et cherchent à se fondre dans le moule.

Les propos de Khalid, né en Tunisie, diplômé d'un DESS et informaticien vont dans ce sens. Père de deux enfants, il ne leur a jamais transmis l'arabe, sa langue natale même s'il le regrette à présent. Son discours manifeste une certaine appréhension à transmettre certains éléments de sa culture d'origine, liée surtout à l'image que l'on se fait des jeunes de parents migrants. Il explique :

« Par exemple, mes enfants mangeaient le 'halouf', le porc, et moi j'ai jamais aimé c'est pas par principe c'est plus que j'ai vécu, j'ai grandi dans l'idée que c'est pas bon de manger le porc. Mes enfants ont commencé à le manger, bon, et d'un commun accord on n'a pas voulu leur donner une éducation religieuse et j'avais pas envie que mes enfants ils deviennent les musulmans de banlieue, ceux qui font l'islam par rattrapage et ils risquent même de mettre des bombes, bon j'avais pas envie de ça [...] je parlais avec l'image très négative, je voulais pas trop parler de religion [...] mais avec l'âge, c'est vrai que... mais en même temps y a des regrets, j'aurai souhaité transmettre l'arabe à mes enfants, leur apprendre l'islam peut-être mais de façon équilibrée, parce que ça m'arrive de croiser des jeunes beurs qui essaient de faire l'islam par rattrapage et ça me fait peur. »

Au-delà de ce clivage schématique entre un milieu « favorisé » qui transmettrait plus la langue française et un milieu « défavorisé » qui opterait plutôt pour la transmission de la langue parentale, il faut, pour comprendre l'évolution des comportements familiaux, prendre en considération la trajectoire professionnelle des individus, c'est-à-dire dépasser la simple catégorisation par CSP et étudier plus finement ces processus sociaux.

2) *Modes d'acquisition du français*

Avant tout, les parents utilisent les langues qu'ils maîtrisent au moins partiellement. C'est pourquoi les parlers employés entre les membres de la famille se renégocient au fil du temps passé en France et parallèlement, lorsque les enfants grandissent. Dès leur scolarisation, les enfants vont prendre l'habitude de parler en français, et si cette langue n'a pas encore été introduite dans la sphère familiale, ils ne tarderont pas à le faire. Il arrive aussi que les parents n'utilisent pas la même langue pour s'adresser à leurs enfants, notamment lorsque les pères sont arrivés en France avant leur épouse et se sont ainsi familiarisés plus tôt avec le français, ou selon le niveau d'études des deux parents. Ainsi, il est fréquent que l'arabe et le français soient utilisés tous deux quotidiennement en famille, mais à des degrés divers selon les membres du foyer. Plusieurs adolescents nous ont fait part de ce fait, dont Anisse.

Anisse est né en France de parents marocains, il a 18 ans. Son père est né en 1934, il a peu été scolarisé. En arrivant en France en 1950, il ne connaissait pas la langue française mais a tout de même trouvé emploi en tant qu'ouvrier chez Renault. Sa femme née en 1952 le rejoint en France après leur mariage en 1972. Ayant été scolarisée au Maroc dans une école française jusqu'au collège, elle maîtrise relativement bien cette langue et est actuellement assistante maternelle :

« À la maison on parle le dialectal ou le français ça dépend, moi avec mon père on parle le marocain ma mère les deux, français. Plus le marocain avec mon père, et avec ma mère les deux. Quand elle parle en français on parle en français quand elle parle en marocain je vais lui répondre en marocain ou en français ça dépend de la situation. Avec mes frères et sœurs par contre c'est plutôt le français, ouais c'est l'habitude ça. C'est rare de temps en temps on parle en arabe mais c'est vraiment rare. »

Dans une enquête longitudinale effectuée à Montréal et portant sur les nouveaux immigrants et leur insertion économique, les auteurs (Piché, Renaud et Gingras, 2002) démontrent que l'insertion sur le marché du travail est fortement déterminée par le pays d'origine. Les niveaux d'instruction et de qualification restent une dimension centrale de cette insertion, mais à caractéristiques socio-économiques semblables, les immigrants issus d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient entre autres, rencontrent plus de difficultés dans leur processus d'insertion. L'originalité de cette enquête est de s'appuyer sur des données longitudinales ce qui permet d'observer la mise en emploi en deux temps. Dans un premier temps, les auteurs observent qui accède à un emploi, puis ils analysent dans un second temps la capacité à se maintenir sur le marché du travail. Ainsi, d'après eux, la connaissance des langues officielles n'aurait pas d'incidence sur l'accès à l'emploi car « devant l'urgence et la nécessité de trouver un travail, détenir ces atouts ne jouerait plus. De plus, nombre d'emplois ne nécessitent aucune compétence linguistique ou technique ». (Piché *et alii*, 2002, p. 82). Par contre, comme ils le précisent, les connaissances linguistiques peuvent être importantes pour bénéficier d'un emploi stable et « de qualité ».

En France, les parents analphabètes ou non lettrés en français ne peuvent effectivement pas accéder à certains emplois. Parmi les pères interrogés, certains ne parlaient pas ou peu français à leur arrivée. Selon les cas, les uns ont cumulé les petits boulots et les périodes de chômage pendant de longues années, d'autres ont occupé un emploi qui ne nécessitait pas de grandes connaissances en français, et enfin les plus chanceux ont bénéficié de cours du soir sur leur lieu de travail. Tel fut le cas d'Ahmed. Cet homme né au Maroc est arrivé en France en 1963 et a tout d'abord travaillé pendant 5 ans dans des mines de charbon avant d'être embauché chez Renault. A son arrivée, il ne parlait pas le français ayant seulement été scolarisé dans une école coranique, mais il a pu par la suite apprendre à parler et même un peu à écrire le français grâce à des cours dispensés au sein de son entreprise. Ainsi, lorsque sa femme est arrivée en France en 1980 il avait déjà acquis des compétences en français et à la naissance de leur fils Khader l'année suivante, il était en mesure de converser à la fois en français, en arabe et en berbère. Leur choix de transmission fut de s'exprimer à la fois en français pour des sujets touchant à la scolarité des enfants et davantage en arabe lors de relations plus affectives.

Parmi les mères rencontrées qui occupent un emploi, la majorité fait partie de la catégorie « employée », soit en tant qu'agent d'entretien, soit en tant que personnel direct de services aux particuliers (femmes de ménage ou nourrices). Or, derrière cette même catégorisation, travailler pour des particuliers ou au sein d'une entreprise peut fortement modifier les comportements langagiers. En effet, dans les entreprises, les femmes sont souvent embauchées sans avoir de grandes connaissances en français et elles se retrouvent fréquemment avec d'autres personnes de la même origine géographique. Elles continueront donc à parler leur langue première même sur leur lieu de travail. Par contre, pour les mères travaillant pour des particuliers, la nécessité de connaître le français se fait davantage ressentir, notamment pour les services auprès des enfants. Là encore il faut tout de même distinguer deux cas de figure. D'un côté les assistantes maternelles qui ont obtenu un agrément et ont donc été évaluées sur leurs compétences linguistiques en français. D'un autre côté, les nourrices non déclarées qui parfois se sont vues refuser l'agrément. Ces dernières travaillent mais font probablement partie dans l'enquête quantitative des personnes qui se sont inscrites au chômage ou déclarées au foyer. Noria (jeune fille de 18 ans, née en France de parents algériens) :

« Mon père il a été cuisinier, il est devenu artisan-taxi et il a travaillé chez Peugeot entre temps. Ma mère depuis qu'elle est arrivée maintenant, elle a été femme de ménage (dans une collectivité) ensuite elle a gardé des enfants sans l'agrément ensuite elle a retravaillé, actuellement elle est gouvernante chez Campanile et puis là elle tente à nouveau l'agrément mais y a des difficultés parce qu'il faut savoir maîtriser la langue correctement et ma mère elle a pas été à l'école, même si depuis elle prend des cours, elle essaie de se débrouiller mais ça reste quand même un rempart la langue. »

À travers les propos recueillis, on constate le cheminement parcouru pour ces parents au fil des années passées en France. Bien que, comme nous l'avons vu, ils se situent pour la plupart au bas de l'échelle sociale, sans vraiment sortir de la classe populaire, ils franchissent certains échelons et mobilisent progressivement leurs compétences linguistiques en français pour accéder à une certaine mobilité sociale.

Conclusions

Parmi les pratiques familiales en perpétuelle évolution, les pratiques linguistiques en sont une et peuvent rendre compte de cette dynamique et des négociations plus ou moins conscientes qui ont lieu entre les membres de la famille. Par le biais de l'école, du travail et en général des relations tissées à l'extérieur, les langues utilisées entre parents et enfants sont souvent redéfinies progressivement. La transmission intergénérationnelle des langues n'est ni un simple processus de reproduction, ni en complète rupture avec la trajectoire passée (Babès, 1997). Selon le parcours personnel et professionnel des parents, la familiarisation avec la langue française et son usage auprès des enfants peut être très variable et évoluer plus ou moins rapidement. Comme nous l'avons noté, nombreux sont les pères et les mères qui ont transmis à la fois le français et l'arabe ou le français et le berbère, mais dès lors que la langue nationale est introduite dans la sphère familiale, elle prend rapidement le pas sur l'ensemble des autres pratiques linguistiques. La tradition monolingue française ne favorise pas les pratiques plurilingues, notamment pour les langues comme l'arabe ou le berbère qui ne sont valorisées ni lors de la scolarisation ni dans la sphère professionnelle.

Annexe

RÉPARTITION PAR CSP DES ACTIFS MIGRANTS

	HOMMES										FEMMES				
	Popula- tion totale	Immigrés	Algérie	Maroc	Tunisie	Portugal	Turquie	Popula- tion totale	Immi- grées	Algérie	Maroc	Tunisie	Portugal	Turquie	
	Agriculteurs exploitants	3	1	0	1	0	1	1	2	1	0	0	0	0	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8	9	8	7	11	9	10	4	4	3	3	4	2	4	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14	11	7	8	11	3	2	9	8	5	5	8	2	2	
Professions intermédiaires	21	13	11	10	11	10	6	23	13	12	10	13	5	5	
Employés	13	11	12	10	12	6	5	49	50	53	50	49	62	30	
<i>dont personnels des services directs aux particuliers</i>	2	4	4	3	4	2	2	12	23	21	23	20	40	10	
Ouvriers	39	53	59	62	54	71	75	12	19	17	22	18	27	48	
<i>dont ouvriers qualifiés</i>	26	32	36	30	34	48	38	4	5	4	5	5	5	14	
<i>dont ouvriers non qualifiés</i>	13	21	23	32	20	23	37	8	14	13	17	13	22	34	
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	2	2	2	2	1	0	2	2	5	11	10	8	1	10	
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : Insee, Thave, 2000.

Références

- BABES L., 1997, *L'islam positif. La religion des jeunes musulmans de France*, Paris, Ed. de l'Atelier.
- BORREL Catherine, BOËLDIEU Julien, 2001, «De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail», *Insee Première*, n° 791.
- BOUZIRI Raja, 1999, *La variation des pratiques langagières des jeunes d'origine maghrébine à la Goutte d'Or, thèse de doctorat en sociolinguistique*, Paris, EHES.
- CHAKER Salem, 1998, *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- DEPREZ Christine, 1994, *Les enfants bilingues: langues et familles*, Paris, Didier, coll. Credif, 207 p.
- HAMERS et BLANC, 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.
- HEREDIA-DEPREZ Christine, 1989, «Le plurilinguisme des enfants à Paris», *Revue européenne des Migrations internationales*, p. 71-87.
- LAHIRE Bernard, 1995, *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard.
- MOATASSIME Ahmed, 1992, *Arabisation et langue française au Maghreb*, Iedes, Paris, coll. Tiers Monde, Puf.
- PICHE V., RENAUD J. et GINGRAS, 2002, «L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale», *Population*, vol. 57, n° 1, p. 63-89.
- SIMON P., 1996, «Pratiques linguistiques et consommation médiatique» in Tribalat (sous la dir.), *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte-Ined, p. 188-213.
- THAVE Suzanne, 2000, «L'emploi des immigrés en 1999», *Insee Première*, n° 717, mai.